

Affaires extérieures Canada

External Affairs Canada

## Déclarations et

EXTERNAL AFFAIRS

AFFAIRES EXTERIEURES

OTTAWA

DISCOURS

Nº 77/11

LIBRARY | BIBLIOTHEQUE

## PREMIERS JALONS DANS LA RECHERCHE D'UN NOUVEL ORDRE ÉCONOMIQUE

Déclaration du Canada à la Conférence sur la coopération économique internationale, prononcée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Alastair Gillespie, à Paris le 30 mai 1977.

Le Canada s'est engagé à contribuer à l'instauration d'un nouvel ordre économique qui réduirait l'écart entre la richesse des uns, peu nombreux, et la pauvreté des autres, très nombreux. Nous avons voulu participer à la Conférence sur la coopération économique internationale (C.C.E.I.), et nous en avons accepté la co-présidence, parce que nous croyions que cette conférence donnerait un élan vital au dialogue engagé entre le Nord et le Sud. En même temps, nous voyions là une première occasion de nous attaquer à des problèmes énergétiques d'une importance croissante pour tous les pays.

Cette réunion ministérielle se doit d'apporter une contribution importante à l'établissement d'un meilleur ordre économique. Je suis convaincu que nous le pouvons. Je remarque déjà dans les travaux de la C.C.E.I. quatre grands jalons autour desquels l'on note d'importants progrès dans bien des domaines. Ces quatre jalons sont:

- un nouvel accent sur l'aide publique au développement;
- une nouvelle conscience du degré d'intégration des pays en voie de développement dans le système économique international;
- un regain de volonté pour l'étude de nouvelles solutions;
- une bonne compréhension au niveau international des questions énergétiques.

A propos du premier jalon, la C.C.E.I. a déjà souligné l'importance primordiale de l'Aide publique au développement (A.P.D.) pour le progrès économique des jeunes États. L'accent mis ces derniers temps sur l'accès, la technologie, le transport des marchandises, et sur nombre d'autres domaines, a pu donner l'impression que le commerce, non pas l'aide, était la clef du succès des efforts faits en vue de développement. Je ne nie pas du tout l'importance d'autres approches que l'assistance directe; cependant, je pense que la C.C.E.I. a permis de rappeler à la communauté internationale l'urgence de faire des transferts de ressources de plus en plus massifs, et cela pendant encore plusieurs décennies.

A la suite de cet accent nouveau mis sur l'A.P.D., notre succès pourra être mesuré notamment par les engagements financiers que prendront les pays donateurs vis-à-vis de l'A.P.D. Au nom du Canada, cinquième donateur en importance des pays du

Comité d'aide au développement (CAD), je puis vous assurer que nous continuerons de viser l'objectif de 0,7 p. cent du produit national brut. Malgré de sévères restrictions budgétaires apportées à presque tous nos programmes gouvernementaux, nous tenons à accroître notre aide publique au développement; nous comptons même débourser à ce tire 1,1 milliard de dollars au cours de l'année financière 1977, soit un accroissement de plus de 100 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Je puis vous assurer que cet accroissement découle directement de notre participation à la C.C.E.I. et fait également suite aux recommandations très positives du comité parlementaire canadien responsable des questions de développement. Préparées de façon à coincider avec la clôture de la C.C.E.I., ces recommandations ont d'ailleurs été surpassées dans bien des cas par les nouvelles mesures prises par le gouvernement. Le consensus de ce comité parlementaire, représentant les intérêts et les préoccupations de tous les Canadiens, ainsi que les mesures prises par le gouvernement du Canada témoignent clairement de notre volonté politique d'intensifier nos efforts de coopération avec les pays en voie de développement. Permettez-moi de vous décrire ces mesures plus en détail en brossant un tableau récapitulatif des progrès réalisés par la Conférence.

Toujours à propos de l'A.P.D., vous êtes au courant d'une proposition voulant que la C.C.E.I. crée un programme d'action spéciale destiné à répondre aux besoins immédiats des pays en développement. Si la Conférence n'avait pas eu lieu, le financement d'un tel programme n'aurait pas été disponible sous cette forme. Je désire vous faire savoir aujourd'hui que si cette conférence donnait les résultats escomptés, y compris la mise en place d'un programme d'action spéciale, la contribution canadienne aurait une double dimension, passée et future: en effet, elle serait orientée pour répondre aux besoins les plus pressants des pays les plus démunis. Dès la conclusion de l'accord sur le programme d'action, l'aide du gouvernement canadien envers les pays les plus démunis, se ferait uniquement sous forme de dons. Comme contribution directe à l'action spéciale, le Canada serait prêt à répondre à une demande d'allégement du fardeau de la dette, sujet qui a été au centre des discussions de la Conférence: le gouvernement canadien convertirait en dons et subventions tous les prêts de développement qu'il a consentis par le passé à un certain nombre de pays parmi les moins développés d'Afrique et d'Asie. Le montant à convertir serait de 254 millions de dollars. Notre action aurait un effet immédiat et positif sur les pays concernés; elle leur permettrait d'utiliser pour leur développement des fonds qui normalement auraient servi à rembourser le Canada.

Le Canada se réjouit du fait qu'on ait convenu de rechercher un élément de libéralité de 86 p. cent à l'A.P.D.; il espère que les donateurs s'empresseront d'atteindre cet objectif et même de le dépasser. Notre propre élément de libéralité, qui est supérieur à 95 p. cent, illustre bien notre conviction que l'aide doit être dispensée aux meilleures conditions possible, en particulier lorsqu'elle est destinée aux pays les plus pauvres.

Bien qu'il soit difficile d'établir un lien organique entre la C.C.E.I. et les décisions prises au sein d'autres institutions, on ne peut nier le fait que les gouvernements ont été animés par une volonté de faire de la C.C.E.I. un succès lorsqu'ils se sont prononcés en faveur des décisions positives qui ont été prises au sujet du calendrier de

la cinquième reconstitution des ressources de l'A.P.D., du Fonds international de développement agricole (FIDA), de l'augmentation des ressources de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et d'autres mesures propres à augmenter les flux d'argent vers les pays en développement.

Bref, nous pouvons déjà constater que des résultats satisfaisants ont été obtenus sur de nombreux points.

Le deuxième jalon qui a retenu mon attention est le fait que la Conférence a réussi à cristalliser un processus important déjà amorcé. Je veux parler de la participation des pays en développement à tous les aspects de la vie économique internationale. Ce processus n'a pas débuté à la Conférence mais son effet est de plus en plus visible. Il fut un temps où les principaux pays industrialisés avaient tendance à chercher des solutions aux problèmes qui se posaient entre eux, puis, dans ce cadre, ils prévoyaient des mesures spéciales à l'intention des pays en développement. Aujourd'hui, nous cherchons tous ensemble à incorporer dans le système économique international des mécanismes conçus expressément pour les besoins du développement.

Nous attaquer à ces composantes dynamiques de la gestion économique internationale ne nous a guère facilité la tâche, ici à la C.C.E.I. En effet, nous avons souvent discuté de questions faisant l'objet de négociations internationales au sein d'autres organismes. Il devient d'ailleurs de plus en plus difficile de définir les intérêts des pays en développement avant la fin des autres éléments des négociations. Encore une fois cependant, je crois que nous avons réalisé des progrès considérables en ce qui concerne notre engagement commun de faire avancer ces intérêts.

Sur le plan commercial, nous avons accueilli, pendant que se tenait la C.C.E.I., la rapide mise en oeuvre des nouvelles mesures concernant les produits tropicaux, premiers résultats concrets des Négociations commerciales multilatérales (N.C.M.). Face à ce besoin, le gouvernement canadien a intégré son offre sur les produits tropicaux dans le budget qu'il a présenté le printemps dernier. A l'exception des cas où cela ne serait ni pratique ni approprié, le Canada consultera les pays fournisseurs de produits tropicaux en cause avant de retirer les Systèmes généralisés de préférences par mesure de sécurité. De façon plus générale, le Canada est convaincu que les Négociations commerciales multilatérales doivent créer de nouvelles possibilités de développement pour le commerce et l'industrie des pays en développement et qui exportent des matières premières; elles doivent donner à ces derniers un meilleur accès aux marchés des pays développés. Le Canada est favorable à une libéralisation globale des échanges et à la levée des barrières tarifaires et non tarifaires qui touchent les produits agricoles et industriels. A ce propos, nous croyons que les questions relatives à la sécurité des approvisionnements et à l'accès aux marchés devraient être discutées ensemble aux négociations commerciales multilatérales. Ainsi, chacune des questions relevant d'un même secteur pourrait être étudiée par rapport aux autres.

Sur la question des céréales, le gouvernement canadien appuie la décision des

principaux exportateurs et importateurs qui se disent, et cela pour la première fois au sein de la C.C.E.I., disposés à entamer au plus tôt des négociations sur un nouvel accord. De nouveau, il nous a été difficile de formuler des engagements précis avant le début des négociations, car le nouvel accord devait tenir compte des intérêts des pays en développement.

Il ne faut cependant pas que cela nous surprenne ou nous décourage. Pour être satisfaisant, un règlement sur les céréales devra en effet trouver des solutions à divers problèmes qui s'y rattachent, par exemple la nécessité d'assurer aux céréales et produits céréaliers un meilleur accès sur les marchés mondiaux; de limiter les effets néfastes des subventions à l'exportation; de réduire les fluctuations inutiles des cours céréaliers; d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale. Le Canada est d'avis que l'accord final devra aussi prévoir des engagements d'aide alimentaire afin d'avoir une certaine quantité minimale de céréales vivrières disponible en permanence. Il est disposé à accepter un engagement quantitatif de concert avec d'autres donateurs éventuels. Tout cela reste à négocier; la C.C.E.I. aura eu le mérite de nous rapprocher davantage du stade des négociations.

C'est également dans le cadre de la C.C.E.I. que les grandes économies ont annoncé qu'elles étaient disposées à participer à la réserve céréalière d'urgence de 500 000 tonnes. Le Canada y contribuera à la condition que les autres pays qui sont en mesure de le faire imitent son geste. Cette réserve permettra d'augmenter considérablement la sécurité alimentaire mondiale. Mais c'est toute la collectivité internationale qui a la responsabilité de la sécurité et de l'aide alimentaire. Le Canada, qui actuellement fournit le dixième de l'objectif de dix millions de tonnes de céréales, exhorte tous les donateurs à prendre les mesures qui s'imposent pour atteindre cet objectif.

Le troisième jalon tient au fait que pendant la Conférence les pays participants se sont montré disposés à chercher de nouvelles solutions à de vieux problèmes; dans certains cas nous avons trouvé de nouvelles réponses, dans d'autres nous avons décidé de réexaminer la valeur des arrangements existants et l'incidence des principes déjà établis.

Sans doute la meilleure manifestation de cet état d'esprit se retrouve-t-elle dans le consensus qui se dégage en faveur de l'établissement d'un fonds commun pour les produits de base. La C.C.E.I. a "revitalisé" le développement de cette idée; le gouvernement canadien donne aujourd'hui son appui à l'action de la C.C.E.I. en faveur d'un tel fonds. Il estime que ce fonds doit être lié à la conclusion satisfaisante d'accords individuels sur les produits de base. Comme par le passé, il participera activement aux négociations. De même, il abordera les négociations sur le fonds commun avec l'esprit ouvert. Le gouvernement canadien s'est d'ailleurs engagé à verser sa juste quote-part dès qu'un accord sera intervenu sur les modalités.

Une autre preuve de cette "nouvelle" façon de voir est l'entente intervenue entre certains pays participants (dont le Canada) sur une forme précise d'allégement de la dette. Une fois encore, une action précise a été prise afin de répondre aux besoins avoués d'un groupe particulier de pays les moins développés. Le Canada a participé

aux négociations antérieures sur la dette. Nous serions heureux que la C.C.E.I. arrive à un consensus général sur l'idée qu'une adhésion aux mêmes principes, appuyée par des arrangements meilleurs et renforcés, fournirait la meilleure garantie d'obtenir une action internationale positive devant ce genre de difficultés.

Depuis longtemps déjà, la faiblesse de l'infrastructure du continent africain est une source de préoccupation et les efforts ont été centrés sur son développement. Pendant cette conférence, nous sommes convenus de faire un effort plus systématique pour coordonner nos démarches et trouver de nouvelles approches à ce problème. En 1977-1978, le Canada entend consacrer 140 millions de dollars aux projets ayant pour objectif l'infrastructure africaine, notamment dans le secteur des transports et dans celui des communications. Cette somme ne comprend pas les montants substantiels affectés à l'agriculture et au développement rural. Le Canada souscrit à l'idée d'une décennie consacrée aux transports et aux communications en Afrique. La décennie aurait pour but de satisfaire les besoins immenses que connaît l'Afrique en matière d'infrastructure.

C'est peut-être le dernier jalon que j'ai noté qui revêt le plus d'importance. Il a été la raison d'être de cette conférence. En effet, pour la première fois, la question de l'énergie a pris la place qui lui revient dans le dialogue international sur les grandes questions économiques.

Nous pouvons déjà nous montrer satisfaits des résultats accomplis jusqu'à présent par la C.C.E.I. soit:

- a) une meilleure compréhension de la nature du défi énergétique;
- b) une entente sur la nécessité d'amorcer et d'intensifier les efforts en vue de trouver des sources énergétiques de rechange;
- c) une entente sur la nécessité de coopérer afin d'éviter des perturbations économiques inutiles;
- d) la reconnaissance du fait qu'un accroissement des apports de capitaux consentis par des institutions financières internationales, notamment la Banque mondiale, faciliterait la mise en valeur de la capacité énergétique des pays moins développés importateurs de pétrole. J'ajouterai que le Canada versera sa pleine quote-part à toute augmentation du capital de la BIRD à cet effet.

Au cours de la C.C.E.I., j'ai constaté avec plaisir que dans les marchés du pétrole les parties prenaient davantage conscience de la nécessité de se faire mutuellement confiance. Toutefois, il reste beaucoup à faire si on veut éviter de sérieux bouleversements économiques dans les décennies qui viennent. C'est pour cette raison qu'on a proposé la création d'une institution pour poursuivre le dialogue sur l'énergie après la fin des travaux de la C.C.E.I. Je souscris de tout coeur à cette initiative car elle profitera au bien-être économique mondial.

Tels sont les jalons que la C.C.E.I. peut déjà qualifier de réalisations importantes. Ces

dernières justifient nos efforts et, pour une bonne part, les espoirs que nous nourrissions. Il est impossible de combler entièrement les attentes de tous les participants à l'occasion de réunions de ce genre. Je comprends bien certaines des déceptions dont on nous fera part aujourd'hui. Permettez-moi de vous rappeler brièvement certains des espoirs que nous avions et qui n'ont pas été réalisés -- mais peut-être vaut-il mieux les voir comme d'éventuelles réalisations de dernière heure de la C.C.E.I. ou des rencontres futures. Nous espérons que l'hésitation et, à l'occasion, le refus d'aborder la question des responsabilités des pays en développement n'entacheront plus notre dialogue. Le seul effet de cette attitude est de gêner les efforts que nous déployons pour gagner l'appui de nos concitoyens en faveur des questions de développement. Trois aspects s'imposent à notre attention. D'abord, les mesures que les pays en développement doivent prendre pour s'aider eux-mêmes; à mon avis, on ne peut prétendre qu'un tel débat empiéterait plus sur la souveraineté nationale des intéressés qu'un débat analogue sur les ressources et les politiques des pays développés. En second lieu, nous aimerions qu'on accorde plus d'attention aux responsabilités que les pays en développement, en particulier ceux dont la balance des paiements est excédentaire, doivent assumer vis-à-vis du bien-être des autres pays en développement. Leur participation aux efforts internationaux est indispensable bien que nous acceptions la plus grande partie de ce fardeau. Enfin, nous aimerions une meilleure entente au sujet des responsabilités que devraient assumer les pays en développement pour le bon fonctionnement du système international. Cela suppose qu'on soit disposé à fixer des priorités à la multitude des revendications d'orde international. Cela veut dire qu'on accepte le principe selon lequel les arrangements; sur les produits de base doivent permettre la participation tant du producteur que du 🛊 consommateur. Cela veut aussi dire qu'il faut créer un climat économique susceptible d'accélérer les investissements et les mouvements de capitaux destinés au développe ment. J'ajouterai aussi que les pays en développement devraient, selon leurs capacités, s'engager à participer aux Négociations commerciales multilatérales, à contribuer aux stocks céréaliers et à consolider les autres arrangements internationaux. Comme je l'ai dit, il s'agit peut-être là de jalons que nous poserons dans l'avenir.

Il y a longtemps que la politique et la diplomatie ont été définies comme l'art du possible. Un historien canadien, cherchant à définir l'esprit canadien, a suggéré qu'il tenait à cette juste perception du possible. C'est dans cette perspective que je voudrais conclure en suggérant que la C.C.E.I. a souligné deux vérités fondamentales de l'interdépendance de la collectivité mondiale. La première est que notre priorité fondamentale doit être le rétablissement de l'économie internationale. Tous les pays en profiteront et, pour cette raison, tous en sont responsables. Nous sommes loin de la théorie du "ruissellement" voulant que les pays en développement tirent profit d'un accroissement des échanges à l'intérieur du monde industrialisé. C'est au contraire la prise de conscience que le système financier international, le commerce mondial et nos propres économies exigent tous un renforcement fondamental si l'on ne veut pas entraver le rôle de moteur du développement qu'ils doivent jouer dans d'autres pays. La deuxième vérité fondamentale, c'est que les transformations nécessaires ont déjà débuté. Parfois elles sont structurales et douloureuses. Nous sommes conscients du fait que les pays en développement chercheront à obtenir des transferts massifs de ressources et parfois des transformations radicales dans le 7

système monétaire et commercial. Nous espérons qu'en retour les pays en développement sont aussi conscients que nous de la fragilité du système, des conséquences d'une interférence arbitraire ou capricieuse des gouvernements dans les marchés économiques et, par-dessus tout, des conséquences pour l'avenir de nos pays de l'approvisionnement en énergie et de son prix. Notre tâche est maintenant de parachever ces travaux.